

Recu en préfecture le 05/10/2023





ID: 069-216900928-20231002-2023285-AI



ARRETE MUNICIPAL N° 2023-285

Objet : Arrêté du Maire portant délégation de fonctions et de signature à Christophe Chevallet, huitième adjoint

Nous, Ghislain de Longevialle, Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

- Vu l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités territoriales autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des conseillers municipaux,
- Vu l'article L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales
- Vu la délibération du conseil municipal 25 mai 2020 fixant à huit le nombre d'adjoints,
- Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 d'élection du Maire et des Adjoints,
- Considérant que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de déléguer des fonctions à un adjoint :

<u>ARRETONS</u>

<u>Article 1</u>: Monsieur Christophe CHEVALLET, 8ème adjoint, membre du conseil municipal, est délégué **à la Vie Scolaire**, soit :

- Suivi des dossiers scolaires
- Ecoles
- Activités périscolaires
- Restauration scolaire (cuisine centrale et restaurants scolaires)
- Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Article 2

A ce titre, Monsieur Christophe CHEVALLET assurera dans ces domaines délégués la représentation du Maire et les relations avec les différents partenaires de la commune pour :

- Etre l'interlocuteur des habitants sur tous les sujets ou questions en lien avec chaque domaine délégué ;
- Recevoir les usagers et répondre à leurs requêtes et courriers ;
- Définir les orientations et arbitrage permettant d'établir le budget, les suivies en lien avec les domaines délégués ;
- Représenter la commune auprès des partenaires institutionnels, des organismes, des associations, afférentes aux différents secteurs de la délégation;
- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques dans chacun des domaines délégués ;
- Mettre en œuvre et contrôler l'exécution des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation ;

Aussi, Monsieur Christophe CHEVALLET reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation de fonction, et notamment pour les actes administratifs unilatéraux, convention, certificats, déclarations et attestations.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

aPubliédes, publié au recueil

ID: 069-216900928-20231002-2023285-AI

Le présent arrêté sera affiché, inscrit au registre des Article 3: actes de la mairie, et notifié à l'intéressée.

Fait à Gleizé, le 03 octobre 2023

Ghislain de Longevialle

Maire

RHÔNE

Notifié le : 04 octobre 2023 1 Nom, Prénom : CHévallet Christy

Signature: